

APRADIS PICARDIE

Association sous le régime de la loi 1901

Siège social : 6 rue des Deux Ponts
80000 AMIENS

SIRET : 780 612 594 00017
APE : 8542Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

CABINET GVA AUDIT et EXPERTISE

SAS d'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : cabinetgva@vdbassociés.fr
Capital social de 50.000 €
RCS Amiens B 334 298 072
N° TVA : FR73334298072

Aux Adhérents de l'Association APRADIS PICARDIE,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APRADIS PICARDIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III/ OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Adhérents.

VI/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

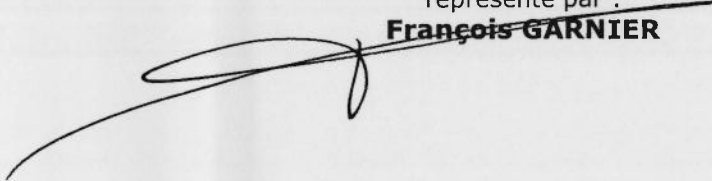
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 22 juin 2026

GVA AUDIT ET EXPERTISE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

représenté par :

François GARNIER



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

APRADIS

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	436 188,59	430 589,61	5 598,98	53 677,03
Frais d'établissement	8 141,63	6 656,26	1 485,37	1 485,37
Autres immobilisations incorporelles	428 046,96	423 933,35	4 113,61	52 191,66
Immobilisations corporelles	21 367 220,39	8 072 935,23	13 294 285,16	10 468 006,72
Terrains - parkings	694 904,92	437 197,88	257 707,04	280 260,13
Constructions	11 345 379,21	5 256 673,69	6 088 705,52	6 353 038,33
Installations techniques, matériel et outillage	810 210,74	745 938,03	64 272,71	104 102,26
Autres immobilisations corporelles	2 402 005,59	1 633 125,63	768 879,96	760 140,61
Immobilisations corporelles en cours	6 114 719,93		6 114 719,93	2 970 465,39
Immobilisations financières	343 846,75	58 958,70	284 888,05	293 376,17
Participations et créances rattachées	37 454,00		37 454,00	37 454,00
Prêts et autres immobilisations financières	305 250,74	58 958,70	246 292,04	254 780,16
Dépôts et cautionnements versés	1 142,01		1 142,01	1 142,01
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 147 255,73	8 562 483,54	13 584 772,19	10 815 059,92
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	880,00		880,00	754,56
Créances	3 788 030,14	2 306,28	3 785 723,86	3 163 594,86
Usagers et comptes rattachés	1 439 326,94	2 306,28	1 437 020,66	1 880 372,05
Autres créances	2 348 703,20		2 348 703,20	1 283 222,81
Charges constatées d'avance	151 981,35		151 981,35	187 129,20
Divers	3 100 709,43		3 100 709,43	3 366 860,38
Disponibilités	2 947 848,08		2 947 848,08	3 178 976,62
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 888 739,57	2 306,28	6 886 433,29	6 530 455,24
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	29 035 995,30	8 564 789,82	20 471 205,48	17 345 515,16

Bilan passif

APRADIS

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 352 155,50	2 338 157,49
Fonds associatifs avec droit de reprise	707 733,98	707 733,98
Réserves		
Réserve de compensation	323 924,36	323 924,36
Autres réserves	256 685,13	256 685,13
Dotation au fond de roulement	85 268,64	85 268,64
Différence sur réalisation d'actif	10 872,76	10 872,76
Report à nouveau	-321 150,83	77 694,62
RESULTAT DE L'EXERCICE	-852 385,53	-395 161,69
Subventions d'investissement	5 253 871,69	3 562 909,55
TOTAL FONDS PROPRES	7 816 975,70	6 968 084,84
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
Provisions pour risques	472 848,49	429 711,45
Provisions pour charges	593 619,35	576 625,11
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 066 467,84	1 006 336,56
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	7 886 726,76	5 917 665,64
Emprunts et dettes financières diverses	40 105,00	27 550,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 093,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	742 792,33	753 324,14
Dettes fiscales et sociales	1 919 995,01	1 688 819,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97 864,97	44 698,82
Autres dettes	726 313,38	692 675,64
Produits constatés d'avance	173 964,49	244 266,97
TOTAL DETTES	11 587 761,94	9 371 093,76
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	20 471 205,48	17 345 515,16

Compte de résultat

APRADIS

Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25	du 01/01/24 au 31/12/24
Cotisations	2 350,00	2 320,00
Frais inscription, selections, scolarité	473 585,96	427 386,52
Prestations de services	5 259 559,03	5 616 843,00
Produits des activités annexes	442 355,34	343 804,25
Concours publics et subventions d'exploitations	4 284 335,03	4 303 674,09
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 587,15	49 173,47
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		80,00
Autres produits	3 956,50	69 757,34
Produits d'exploitation	10 486 729,01	10 812 958,67
Autres achats non stockés	523 418,69	558 477,22
Services extérieurs	863 461,25	830 625,37
Autres charges externes	1 395 000,09	1 615 766,53
Impôts et taxes	175 767,88	175 266,06
Salaires	5 364 257,79	5 269 281,69
Cotisations sociales	2 166 335,19	2 131 149,63
Amortissements et provisions	566 451,40	611 426,26
Valeurs comptables des immobilisations dédiées		106,94
Autres charges de gestion courante	52 873,40	61 587,99
Charges d'exploitation	11 107 565,69	11 253 687,69
RESULTAT D'EXPLOITATION	-620 836,68	-440 729,02
Intérêts financiers et produits assimilés	13 706,97	19 656,37
Intérêts financiers et charges assimilées	200 606,92	159 257,45
Dotations aux amortissements et provisions	10 598,90	7 101,25
Résultat financier	-197 498,85	-146 702,33
RESULTAT COURANT	-818 335,53	-587 431,35
Produits exceptionnels		211 546,08
Charges exceptionnelles	34 050,00	19 356,42
Résultat exceptionnel	-34 050,00	192 269,66
EXCEDENT OU PERTE	-852 385,53	-395 161,69

APRADIS

DOCUMENTS DE SYNTHESE

2025

APRADIS

6 -12 rue des deux ponts
80 044 AMIENS CEDEX 1

Siret : 780 612 594 000 17
APE 8542Z

La Trésorière
Me VASSEUR

Le Président
M. ZOUAD

APRADIS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Préambule et objet social :

L'association APRADIS à pour but :

- de dispenser de la formation tout au long de la vie ;
- de contribuer à promouvoir, coordonner et adapter la formation nécessaire aux métiers du travail social et médico-social et à leur développement ;
- de concevoir et développer une ingénierie pédagogique et une ingénierie sociale adaptées visant, la professionnalisation, l'accompagnement, les études, la recherche, le conseil technique et l'information ;
- de garantir la qualité de l'offre de service adressée aux personnes en formation, -stagiaires, commanditaires et, par extension, aux usagers de l'action sociale, médico-sociale et de la santé ;
- de faciliter des liaisons et les mises en relation avec et entre les différents partenaires concourant à la mise en place des politiques sociales dans le cadre des lois en vigueur ;
- d'encourager et de valoriser les coordinations et les coopérations entre les acteurs de l'intervention sociale et de la santé pour la conception et la réalisation de leurs projets et actions dans une visée collaborative, écologique et constructive ;
- de réaliser différentes actions auprès des familles, tant auprès des enfants que des parents, et plus généralement, auprès de tous les acteurs ayant une responsabilité en matière éducative et d'accompagnement, afin d'apporter une aide aux parents et aux enfants rencontrant des difficultés d'ordre éducatif, affectif ou encore relationnel ;
- de promouvoir et de développer l'apprentissage dans tous les domaines d'intervention de l'association ;
- de nouer tout partenariat et de s'affilier à tout réseau susceptible de contribuer ou encore de faciliter la réalisation des buts décrits ci-avant.

Evénements significatifs et faits caractéristiques :

- . l'association a été impactée en 2025 par la reprise de subvention de l'année 2024, suite au calcul du montant définitif pour un montant de 438 687 €
 - . la baisse de l'activité du CFA ESSAS pour un montant de 156 029 €, suite à la diminution des aides à l'apprentissage
 - . la poursuite de la mise en oeuvre de l'activité du secteur fiscalisé.
- Le résultat de cette activité s'élève à - 19 266 Euros.
- . un risque d'environ 40 000 Euros est estimé sur des cotisations retraite AG2R pour les formateurs occasionnels. Compte tenu du peu d'éléments précis relatif à l'exactitude des données, cette information ne figure que dans la présente annexe.
 - . Le Forum des parents a été fusionné au cours de l'année 2025 par l'APRADIS. L'Actif net apporté est de 10 314 €,

Contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivants les prescriptions du règlement n°2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat du premier exercice d'application.

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation d'un montant de 11k€ continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne "Reprises sur Amortissement, dépréciations et provision". En 2025, ils sont comptabilisés en diminution des charges concernés pour un montant global de 21k€.

Sur l'exercice 2024, la quote part de subvention d'investissement d'un montant de 211 367€ était comptabilisée en produits exceptionnels.

Sur l'exercice 2025, elle figure en produits d'exploitation sur la ligne "concours publics et subvention d'exploitation" pour un montant de 193 549 €.

Méthode d'évaluation des créances et immobilisations :

- les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable;

- Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la valeur d'usage prévue :

- constructions - gros oeuvre :	60 à 100 ans
- façades, étanchéité, électricité, menuiseries :	15 à 25 ans
- installations générales et techniques :	5 à 10 ans
- agencements divers :	10 ans
- matériel pédagogique :	5 ans
- matériel et mobilier de bureau :	3 à 5 ans
- matériel informatique :	3 ans
- logiciels :	2 à 5 ans

APRADIS

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS

	Début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Fin d'exercice
Incorporelles				
Frais d'établissement	8 142	-	-	8 142
Autres immobilisations incorporelles	428 047	-	-	428 047
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL I	436 189	-	-	436 189
Corporelles				
Terrains	33 247	-	-	33 247
Parkings	661 658	-	-	661 658
Constructions	6 977 878	-	-	6 977 878
Agencement de constructions	4 367 502	-	-	4 367 502
Installations techniques, matériels et outillages	1 350 118	93 161	1 471	1 441 807
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 682 657	90 242	2 490	1 770 409
Immobilisations corporelles en cours	2 970 465	3 144 255	-	6 114 720
TOTAL II	18 043 524	3 327 658	3 961	21 367 220
Financières				
Participations et créances rattachées	37 454	-	-	37 454
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	303 140	5 736	3 625	305 251
Dépôts et cautionnements	1 142	2 000	2 000	1 142
TOTAL III	341 736	-	-	343 847
TOTAL I + II + III	18 821 449	3 327 658	3 961	22 147 256

APRADIS

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Fin d'exercice
Incorporelles				6 656
Frais d'établissement	6 656	-		423 933
Autres immobilisations incorporelles	375 855	48 078		-
Autres	-	-		430 590
TOTAL I	382 512	48 078	-	
Corporelles				437 198
Parkings	414 645	22 553		1 774 415
Constructions	1 626 303	148 111	-	3 482 259
Agencement de constructions	3 366 038	116 221	-	883 111
Installations techniques, matériels et outillages	786 157	98 425	1 471	2
Matériel de transport	2	-	-	1 495 950
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 382 372	116 069	2 490	-
Av et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL II	7 575 517	501 380	3 961	8 072 935
Financières				-
Participations et créances rattachées	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts et autres immobilisations financières	48 360	58 958	48 360	58 958
Dépôts et cautionnements	-			-
TOTAL III	48 360	58 958	48 360	58 958
TOTAL I + II + III	8 006 388	608 417	52 321	8 562 483

APRADIS

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES		Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
			A 1 an au +	A plus d'1 an
Comptes de liaison		-	-	
A I C M T I O F B	Créances rattachées à des participations	37 454		37 454
	Prêts et autres immobilisations financières	305 251		305 521
	Autre immobilisations financières	1 142		1 142
C I A R C C U I L F A N T	Avances et acomptes sur commandes	880	880	
	Usagers et comptes rattachés	1 439 327	1 439 327	
	Organismes payeurs	-	-	
	Autres créances	2 348 703	2 348 703	
	Charges constatées d'avance	151 981	151 981	
TOTAL		4 284 738	3 940 891	344 117

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		A 1 an au +	De 1 à 5 ans	a + de 5 ans
Comptes de liaison	-	-		
Emprunts et dettes établissements de crédit	7 886 727	1 637 802	1 115 737	5 133 187
Cautionnements reçus	40 105	40 105	-	
Acomptes recus sur commandes en cours et RRR	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	742 792	742 792		
Dettes ficales et sociales	1 919 995	1 919 995		
Dettes sur immobilisations et rattachés	97 865	97 865		
Autres dettes	726 313	726 313		
Produits constatés d'avance	173 964	173 964		
TOTAL	11 587 762	5 338 838	1 115 737	5 133 187

APRADIS

VARIATIONS DES FONDS PROPRES ET PROVISIONS

	Début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Fin d'exercice
Fonds associatifs	3 045 891	13 998		3 059 889
Réserves				
Réserve pour investissement	156 740	-	-	156 740
Réserve de compensation	323 924	-	-	323 924
Autres réserves	6 126	-	-	6 126
Réserve de trésorerie	93 820	-	-	93 820
Dotation au fond de roulement	85 269	-	-	85 269
Réserve de trésorerie	-	-	-	-
Amortissement dérogatoire	-	-	-	-
Différences sur réalisation d'éléments actifs	10 873	-	-	10 873
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-
Report à nouveau	77 695	398 846	-	321 151
Resultat de l'exercice	395 162	852 383	395 162	852 382
Subventions d'investissement	3 562 910	1 884 511	193 549	5 253 872
TOTAL I	6 968 084	647 281	201 613	7 816 979
Provisions réglementées				
TOTAL II	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	429 711	51 615	8 478	472 848
Provisions pour rémunérations	576 625	16 994	-	593 619
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-
TOTAL III	1 006 337	68 609	8 478	1 066 468
Provisions pour dépréciations				
des immobilisations incorporelles	-	-	-	-
des immobilisations corporelles	-	-	-	-
des immobilisations financières	48 360	10 599	-	58 959
sur stocks et en cours	-	-	-	-
sur comptes clients	14 416	-	12 109	2 306
autres provisions pour dépréciations	-	-	-	-
TOTAL IV	62 775	10 599	12 109	61 265

APRADIS

DETAIL DES FONDS ASSOCIATIFS

FONDS ASSOCIATIFS	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Valeur du patrimoine intégrée	2 338 157	13 998	-	2 352 155
Libéralité				-
TOTAL	2 338 157	13 998	-	2 352 155
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	707 734	-	-	707 734
TOTAL	707 734	-	-	707 734
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	3 562 910	1 884 511	193 549	5 253 872
TOTAL	3 562 910	1 884 511	193 549	5 253 872

APRADIS

DETAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF

Charges constatées d'avance : 151 981,35

relatives aux :

- . contrats de location,
- . maintenance,
- . assurances,
- . abonnements téléphoniques,
- . prestations de services
-

APRADIS

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU PASSIF

Provisions pour risques et charges relatives - Total de :	1 066 467,84
. Provision pour indemnités de fin de carrières :	593 619,35
Cette provision est évaluée selon la méthode actuarielle dont les principales caractéristiques sont les suivantes	
Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.	
Taux d'actualisation : 3,35%	
Taux d'augmentation des salaires : 2,5%	
Taux de charges sociales : 41 %	
Age de départ à la retraite : 64 ans	
. Provision pour risque :	28 006,00
. Provision pour charge cotisations retraite :	370 687,38
. Provision pour risque congés payés pendant maladie :	11 688,65
. Provision pour risque cotisation cdd :	10 851,65
. Provision pour risque contrôle URSSAF :	34 050,00
. Provision pour risque Forum des parents :	17 564,81
Autres dettes provisionnées - Total de :	1 400 631,10
. Dettes pour congés payés :	820 038,33
. Provision CET :	580 592,77
Produits constatés d'avance liés au - Total de :	173 964,49
. secteur de l'apprentissage :	123 434,61
. formations diplômantes :	0,00
. pôle vae :	5 022,88
. Subv groupe de parole :	11 360,00
.Subv Bpjeps et Dero	11 647,00
.Subv Anact	22 500,00

APRADIS

ETAT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL

REDEVANCES	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total	Valeur résiduelle
	De l'exercice	Cumulées	A 1 an au +	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans		
Terrain	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	120 000	480 000	120 000	537 975	1 344 937	2 482 912	1
Installations techniques	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et outillage	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	120 000	480 000	120 000	537 975	1 344 937	2 482 912	1

AMORTISSEMENTS SIMULÉS	Cout d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Terrain	235 437	-	-	235 437
Constructions	1 973 602	65 787	328 934	1 644 668
Installations techniques	-	-	-	-
Matériel et outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL	2 209 039	65 787	328 934	1 880 105

APRADIS

Subventions obtenues sur l'exercice 2025

Nature	Financier	Montant comptabilisé
Subvention d'investissement		1 884 511,39
Numérique CFA	UNIFORMATION	10 000,00
Région Equipement Apradis	Région HDF	41 760,00
Eco energie / Isolation	Laroma	68 708,52
Projet réhabilitation extension Batiment A	Région HDF	1 764 042,87

Subvention d'exploitation		4 272 510,24
Fonctionnement	Région HDF	3 783 711,09
AES	Région HDF	191 131,00
BPJEPS	DRAJES	9 430,00
Quote part de subvention d'investissement	Région HDF	193 549,00
PSCICOCAP INTERREG	Europe	44 275,39
FORUM DES PARENTS	Département	500,00
FORUM DES PARENTS	CAF	4 500,00
FORUM DES PARENTS	Ville d'AMIENS	23 100,00
FORUM DES PARENTS	DDETS	250,00
HUMAN IA	ANACT	7 500,00
IRTS PREFAS	IRTS/DREETS	14 563,76

Précision concernant les subventions d'investissement relatives aux travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment principal du site d'Amiens : Il a été attribué au 31/12/2025 la somme totale de 4 169 451,87 €.

A la date de clôture, la somme de 4 143 241,07 € a été consommée.

APRADIS

Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi :

Par catégorie :

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	54,73	53,10
Techniciens	56,30	53,30
Employés	5,00	4,80
Apprentis	1,08	1,58
TOTAL	117,11	112,78

Par nature de contrat :

	31/12/2025	31/12/2024
CDI	89,12	76,90
CDD	5,22	13,46
Intervenants occasionnels	21,69	20,84
Apprentis	1,08	1,58
TOTAL	117,11	112,78